

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE L'EURE

N° SIRET - 21270507300014

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Conseil Municipal du 17 février 2021

## Table des matières

PARTIE I : LE CADRE JURIDIQUE .....	3
PARTIE II : LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2021 .....	4
PARTIE III : LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021 .....	6
I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	6
I- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	9
II- RATIOS ET EMPRUNTS.....	15
III- LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS FUTURS.....	18

## **PARTIE I : LE CADRE JURIDIQUE**

Le débat d'orientations budgétaires obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants est une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités.

Elle permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### A – Les délais

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 16 du règlement intérieur adopté par l'Assemblée Municipale du 13 juin 2014 qui stipule :

« Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires est organisé. », Monsieur le Maire donne lecture du document, et à l'issue de cette lecture ouvre le débat.

### B – Le contenu

Il s'agit d'une obligation d'information aux élus effective et préalable à l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientations budgétaires.

Cette note doit être complétée depuis l'année dernière article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – NOTRe pour les communes de plus de 3 500 habitants afin de présenter à l'organe délibérant **un rapport** sur les orientations budgétaires, par les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

A noter qu'à compter de cette année, le II de l'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques (LPPF) contient de nouvelles obligations concernant le débat d'orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

En effet, il est demandé qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le rapport qui doit contenir les informations prévues par la loi, **doit être transmis au représentant de l'Etat** et être publié. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, il doit être également transmis au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

La loi prévoit également qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget, ainsi qu'au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

## **PARTIE II : LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2021**

### **Préambule**

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans incluant la stabilisation des dotations ainsi que la baisse de 10 milliards d'euros d'impôts économiques locaux, qui a pour objectif l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Après une chute historique de 10% du produit intérieur brut (PIB) en 2020, l'exécutif table sur un rebond de 8 % en 2021. Il estime pour 2021 un déficit et une dette de respectivement 6,7 % et 116,2 % du PIB, après des records à 10,2 % et 117,5 % constatés en fin d'année 2020.

Il convient de souligner que le contexte sanitaire pourrait assez vite rendre caduques les prévisions économiques du gouvernement.

### **L'essentiel à retenir pour les collectivités locales (au 29/01/2021):**

#### **1- Des dotations stables**

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales (51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert) dont 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements (art.22 et 58).
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ dont 1,046 pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL
- Hausse des DSU et DSR de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- Hausse de 6,546 Md€ de FCTVA.

#### **2- Automatisation de la FCTVA**

Lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA. Au 01/01/2021, elle s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense. (art.57)  
L'automatisation de la gestion de la FCTVA pour la commune de Saint André de l'Eure se fera en 2022.

#### **3- Réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)**

Poursuite de la suppression de la THRP pour les 20 % de contribuables d'ici 2023.

- En 2020 : les collectivités ont continué à percevoir la TH avec un taux gelé au niveau de 2019.

- en 2021 : la suppression de la THRP sera effective pour les collectivités. Une répartition des recettes fiscales va être opérée. Ainsi, les communes récupéreront la taxe foncière sur les propriétés bâties du département tandis que ce dernier et les EPCI se verront attribuer une fraction des recettes de TVA.

La commune pourra exercer, à compter de 2021, son pouvoir de taux en matière de TFPB et, à compter de 2022, son pouvoir d'exonération et d'abattement dans les conditions de droit commun, si elle le souhaite

Ne sont concernées que les résidences principales, il y a maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

## **4- Soutien à la compétitivité des entreprises pesant sur la fiscalité locale**

Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :

- ✓ 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions (art.3)
- ✓ 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels (révision des valeurs locatives), soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État (art.4)
- ✓ Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement » (art.4)
- ✓ Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.
- ✓ Neutralisation des effets de la réforme de la TH sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités. (art.58)

## **5- Le volet territorial du plan de relance**

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds € sur 2 ans.

Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

La PLF 2021 prévoit qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Près d'un tiers de la somme annoncée devrait donc être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits sera déconcentrée aux préfets de départements et de régions.

Les « Petites Villes de Demain » et l'Opération de Revitalisation du territoire dont la commune de Saint André de l'Eure et l'EPN sont cosignataires font parties de ces dispositifs d'aides publiques.

## **PARTIE III : LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021**

Les chiffres énoncés dans ce rapport d'orientations budgétaires sont issus du compte administratif arrêté au 25 janvier 2021.

L'excédent de l'épargne nette que dégagerait la section de fonctionnement est de 299 500 € malgré une année 2020 passée dans un contexte de crise sanitaire bouleversant les prévisions budgétaires sur certains comptes.

L'impact COVID a été minimisé du fait que les pertes de recettes ont été absorbées par des réductions de dépenses (prestations restauration scolaire notamment, dépenses fêtes et cérémonies...).

Les dépenses de fournitures directement liées au Covid (masques ,produits) sont de 20 000 €.

Le budget 2021 tiendra compte de ce nouveau contexte pour conserver son équilibre et une marge de manœuvre suffisante pour maintenir l'investissement dans les équipements publics tout en préservant la qualité de vie des Andrésiens.

### **I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

*Evolution par chapitre des ressources de fonctionnement*

<b>CHAPITRES</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Chapitre 013</b>	81 111.84	59 113.92	61 208.93	58 747.95	68 448,00	144 851,00
(Atténuation de charges)						
<b>Chapitre 70</b>	250 759.03	246 649.31	248 641.74	296 666.02	301 362,00	248 957,00
(Produits des services)						
<b>Chapitre 73</b>	1 769 869.32	1 769 254.79	2 006 524.78	2 004 740.78	2 224 486,00	2 245 643,00
(Impôts et taxes)						
<b>Chapitre 74</b>	1 359 512.63	1 378 994.41	1 183 951.38	1 000 038.04	1 041 924,00	1 023 860,00
(Dotations et participations)						
<b>Chapitre 75</b>	145 938.92	146 998.03	164 260.48	160 630.65	179 746,00	166 698,00
(Autres produits de gestion courante)						
<b>Chapitre 76</b>	2 252.23	1 395.96	1 400.09	21.88	22,00	19,00
(Produits financiers)						
<b>Chapitre 77</b>	77 871.42	81 168.34	129 921.86	175 008.57	303 761,00	49 464,00
(Produits exceptionnels)						
	<b>3 687 315.39</b>	<b>3 683 574.76</b>	<b>3 795 909.26</b>	<b>3 695 853.89</b>	<b>4 119 749,00</b>	<b>3 879 492,00</b>

Comparativement au CA 2019, le CA 2020 présente des recettes en diminution de près de 240 000 €, notamment liées aux recettes exceptionnelles perçues en 2019. Les atténuations de charges (chapitre 013) ont compensé cette diminution. En terme de fonctionnement des services, les recettes en diminution proviennent

bien de la baisse des produits de services pour 53 000 € (chapitre 70), lié à la COVID et de légères baisses de dotations.

**Le chapitre 013** correspond aux remboursements des rémunérations de personnels de l'assurance. Il est rappelé que les collectivités ne cotisent pas à la sécurité sociale mais contractent une assurance spécifique, qui couvre les rémunérations du personnel en arrêt.

Cette atténuation de charge sera à rapprocher des dépenses du personnel dont elle vient en déduction.

Il faudra compter en 2021, à une augmentation du contrat d'assurance du personnel lié un taux de sinistralité élevé compte tenu des maladies longues durées (3 agents).

**Le chapitre 70 correspond aux prestations de la collectivité.**

Le BP 2021 réintégrera la totalité des prestations périscolaires (cantine, garderie...) indépendamment de la crise sanitaire ; la perte essentielle est à ce niveau en 2020. Elle est évaluée à elle seule pour 90 000 € par rapport au BP sur le compte 7067 « redevances services périscolaires ».

**Le chapitre 73 – impôts et taxes :**

Représente 57,6 % des recettes de fonctionnement . En 2021, les principales modifications concerneront la répartition de fiscalité locale et la mise en place de la Dotation de solidarité communautaire pour la commune de Saint André de l'Eure mais qui va perdre sa dotation de compensation forfaitaire versée par l'EPN en 2020.

**Fiscalité locale**

L'année 2021 est la concrétisation de la refonte de la fiscalité locale pour les collectivités.

Un mécanisme de compensation intégral a été réalisé sous forme de dotations versées par l'Etat.

En 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera totalement attribuée au bloc communal provenant de la part départementale et il n'y aura plus de compensation de l'Etat.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux communal est gelé sur la base de 2019, soit 12,23 % telle que maintenue depuis 2010. Dès 2021, la commune aura la possibilité de voter l'impôt sur la TFPB.

	Taux communal	Taux moyen De la strate % *
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	12,23 %	14,26 %
Taxe foncière bâti (TFPB)	20,47 %	18,93 %
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	45,57 %	48,91 %

\* Source DGFIP- 2019

La perte de la Taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part départementale des taxes foncières sur les propriétés bâties.

Le montant de la compensation serait basé sur le produit de fiscalité qui prendrait en compte les taux de TH appliqués en 2017, et sur les bases fiscales 2020. Le produit perçu en 2020 sera identique pour la commune en 2021 comprenant outre la compensation, la TH sur les résidences secondaires et la TH sur logements vacants.

## La Dotation de solidarité communautaire (DSC)

En 2021, Evreux Porte de Normandie répartit 375 000 € au titre DSC au sein des communes membres. Une partie forfaitaire de 2 500 € sera attribuée pour chaque commune, le reste étant perçu par application de critères de richesses.

En 2021, sur ce chapitre on peut prévoir un montant équivalent à celui perçu en 2020, soit 8 444,00 €.

Concernant l'attribution de compensation globale versée par l'EPN, il est rappelé qu'elle est de 886 181,12 € dont 199 952 € affectée à la compétence enfance/jeunesse.

## **Le Chapitre 74 :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (17 % des recettes)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	713 146	654 005	365 085	368 659	362 282	351 645
Dotation Solidarité Rurale	248 193	287 801	340 277	245 993	277 939	240 207
Dotation nationale de péréquation						61 668
<b>total DGF</b>	<b>715 161</b>	<b>943 822</b>	<b>342 294</b>	<b>616 670</b>	<b>642 240</b>	<b>655 540</b>

- la DSR est une péréquation verticale entre communes dans l'EPCI
- la DNP entre communes

Critères de répartition au regard du niveau de richesse, du potentiel fiscal et de l'effort fiscal.

En 2020, Le potentiel fiscal par habitant était de 959 (960 moyen pour la même strate) avec un effort fiscal supérieur à la moyenne de 1,305 (au lieu 1,107 en moyenne).

On prévoit une stabilité de ces dotations.

## Autres Compensations:

- reversement de la compensation enfance/jeunesse Les Authieux : 16 129 €
- Sur le compte 74752, la compensation de fonctionnement de 20 000 € ne sera plus perçue en 2021.

## LA CAF

- La CAF intervient dans le financement des centres de loisirs.

L'étendue des prestations aux jeunes de 12 à 15 ans, prévoit une contribution CAF service Enfance/jeunesse plafonnée à 46 000 € .

- CAF Prestation service ordinaire. + 33 851 € (0,56 ctes/heures enfants).



## II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020
<b>Chapitre 011</b>	946 206.07	1 003 383.15	989 633.72	1 041 402.36	1 030 840	1 062 949
(Charges à caractère général)						
<b>Chapitre 012</b>	1 455 020.98	1 380 215.18	1 422 569.11	1 421 371.96	1 721 117	1 879 481
(Charges de personnel)						
<b>Chapitre 014</b>	108.00	25 437.18	3 001.00	0.00	3 178	1 273
(Atténuations de produits)						
<b>Chapitre 65</b>	357 426.41	328 203.47	325 415.09	329 457.86	352 318	343 743
(Autres charges de gestion courante)						
<b>Chapitre 66</b>	98 695.43	88 101.32	76 068.85	69 578.89	59 880	54 310
(Charges financières)						
<b>Chapitre 67</b>	0	5 533.78	371.22	4 884.24	5 054	26 202
(Charges exceptionnelles)						
<b>TOTAUX</b>	<b>2 857 456.89</b>	<b>2 830 874.08</b>	<b>2 817 058.99</b>	<b>2 866 695.31</b>	<b>3 172 387</b>	<b>3 367 958</b>

On note une augmentation des charges de près de 195 600 € par rapport au CA 2019 liée principalement aux charges du personnel (intégration des agents du service enfance-jeunesse, renforts et remplacements), augmentation de l'assurance. Si on prend en compte les recettes du chapitre 013 pour les deux années respectives, la différence réelle entre le CA 2019 et CA 2020 pour le personnel tomberait à 81 961 €.

### Les charges à caractère général et charges de personnel (Chapitres 011 et 012)

#### Charges à caractère général

En comparaison au CA 2019, les postes ayant été sollicités sur ce chapitre: fournitures d'entretien (+20 000) ; Entretien et maintenance des bâtiments, voiries et réseaux (+ 83 000) ;

En 2021, les travaux de rénovation des bâtiments en vue d'économie d'énergie et de l'eau vont être programmés. La commune va orienter ses actions sur la prévention.

Ce chapitre devrait être stable.

#### Charges de personnel

Le remplacement du personnel en longue maladie impacte le chapitre 12 compensé en recettes (CF supra) et en atténuation de charges (chap. 013) comme vu précédemment.

Sur le poste des cotisations retraites : + 40 000 € par rapport à 2019 (Effet mécanique de l'intégration de 7 agents en 2020).

Sur le poste assurances du personnel : + 30 000 € par rapport à 2019 ; prévoir + 74 318 € en 2021/2020. Effet mécanique (38 agents en 2019, 43 agents en 2020-2021) associé à l'augmentation du taux : 8,42 % à 11,79 %.

La prévision budgétaire prendra en compte la poursuite du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), des règles et évolutions statutaires (appelées Glissement Vieillesse Technicité) qui, comme

chaque année, apportent mécaniquement des charges supplémentaires dans leur application, le maintien de la politique d'avancement de grade et de promotion interne, qui permet de reconnaître l'implication des agents.

Les remplacements des arrêts maladie et maternité seront examinés au cas par cas, selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement avec les usagers.

- 7 postes sont à prévoir dont un contrat aidé.
- 1 départ du responsable adjoint technique.

Une augmentation de 12 % de ce chapitre est prévu au BP : 1 913 641 (BP 2020)/2 100 000 € (BP 2021).  
Sans compter les recettes pouvant être perçues du chapitre 013 estimées à près de 100 000 €.

## **Effectif du personnel et Objectifs des services 2021**

### **Le premier volet d'objectifs s'attache aux services rendus à la population :**

Le budget reflète un mode de fonctionnement ainsi qu'une qualité de services publics définit comme suit :

- Les services sont gérés en régie interne par nécessité (affaires scolaires, enfance jeunesse, police municipale, services administratifs, médiathèque...). Les emplois requérant une technicité et/ou une habilitation particulière, ou des investissements en matériels trop importants (ex : élagage espaces verts...) ainsi que les emplois qui peuvent concourir à faciliter l'insertion professionnelle sont externalisés (Chapitre 11).
- La commune dispose de personnels de proximité avec les habitants.
- La commune s'organise pour accroître l'amplitude des services publics le samedi.
- Les agents contribuent à la valorisation du patrimoine de la Commune et à l'amélioration du cadre de vie des Andrésiens. Les agents techniques notamment, vont collectivement, contribuer à cette valorisation (propreté, espaces verts).

### **Le deuxième volet d'objectifs s'attache à la politique ressources humaines :**

- Promouvoir la formation pour le renfort ou développement de nouvelles compétences.
- Assurer la prévention des risques professionnels.
- Développer une organisation dématérialisée des procédures.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Services publics existants	Effectifs au 31/12/2020					Stratégies de services objectifs	Effectif cible	Départs programmés (retraite 62 ans et plus, fin de contrat, inaptitude physique...) et recrutements programmés						
	Catégorie	Cat	Statut	Temps de travail					2021		2022		2023	
									Départs	Recrutement	Départs	Recrutement	Départs	Recrutement
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>														
Direction Générale des Services	1	Attaché	A	Tit	35		1							
<b>ADMINISTRATIFS</b>														
Actions sociales et affaires générales	1	Rédacteur	B	Tit	35		1							
Ressources Humaines	1	Rédacteur	B	Tit	35		1							
Communication Vie associative	1	Adjoint Administratif	C	Tit	35		1							
Comptabilité	1	Adjoint Administratif	C	Tit	35		1							
Service à la population affaires générales	1	Rédacteur	B	Tit	35	permanence les samedi matins. Valorisation de l'accueil au public..	3		1					
	1	Adjoint Administratif	C	Tit	35									
	1	Adjoint Administratif (Remplacement tit)	C	NT	35									
	1	Adjoint Administratif (renfort)	C	NT		Locations salles+ affaires scolaires secrétariat de directions/élus+ aides RH	1		1					
Urbanisme	1	Adjoint Administratif	C	Tit	35	Prévoir le remplacement au service urbanisme suite au départ en retraite,	1				1	1		
<b>ECOLE MATERNELLE</b>														
Ecole maternelle Les Petits Loups	3	ATSEM	C	Tit	35		5							
	2	Adjoint technique	C	Tit	35									

MEDIATHEQUE											
Médiathèque Lioja	1	Adjoint du Patrimoine	C	Tit	35		2				
	1	Adjoint administratif	C	Tit	35						
POLICE MUNICIPALE											
Police municipale	1	Chef de service de PM	B	Tit	35		4				
	1	Brigadier	C	Tit	35						
	1	Brigadier	C	Tit	35						
		ASVP	C		35				1		
ENFANCE JEUNESSE											
Centre de loisirs (mercredis et vacances) Péricolaire - Ados Le Château et Les Petits Lutins	1	Animateur-Direction des services	B	Tit	35		1				
	9	Adjoint d'animation	C	Tit+Stag	35	Création espace Ados en 2020.	11		2		
RESTAURANT SCOLAIRE											
Restaurant scolaire	2	Adjoint technique	C	Tit	35		3				
			C	Non Tit	35						
SERVICES TECHNIQUES											
Encadrement ST	1	Technicien	B	Tit	35		1				
	1	Technicien	B	Tit	35				1		
Espaces verts	3	Adjoint technique	C	Tit	35		3				
Fleurissement	1	Adjoint technique	C	Tit	35		2		1		
	1	Apprentis			35					1	
Bâtiments	2	Adjoint technique	C		35	maintenance préventive	2				
Environnement - propreté-cimetière	2	Adjoint technique	C	Tit	35	2021- travail samedi matin/binômes Valorisation qualité de vie	4				
		Adjoint technique	C	Horaire		surveillance du cimetière					

		non titulaire	C	NT	35						
		contrat PEC	C		20			1			
Entretien bâtiments administratifs - école HDV et Château - salles communales etc	2	Adjoint technique	C	Tit	35	renfort gestion COVID					
		renfort non titulaire à temps non complet		NT		renfort école du château + rest. Scolaire	3				

Effectifs des stagiaires et titulaires au 01/01/2021 : 43 agents.

Effectif cible stagiaires et titulaires année 2021 : 49 agents.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

L'aide aux associations ne se situe pas uniquement sur le montant des subventions versées, mais également au niveau des prêts de salles, matériels, minibus, communication, moyens humains, eau, électricité, ménage....

Les demandes 2021 seront examinées au cas par cas, en fonction du réalisé 2020.

### **Les charges financières et charges exceptionnelles (chapters 66 et 67)**

Le chapitre 66 retrace le remboursement des intérêts des emprunts de la commune, ainsi que les intérêts concernant les tirages sur la ligne de trésorerie. La commune n'a pas eu recours à ce dernier dispositif.

Les charges exceptionnelles concernent les pertes liées au non paiement par les redevables des cantines scolaires ou des loyers qui remontent à 5 ans. Dès 2021, une vigilance particulière sera effectuée sur ce point.

## L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement

L'objectif est de conserver une marge de manœuvre financière pour prévenir tout aléa. Le seul bémol est que les communes disposent de moins en moins d'autonomie financière et dépendent de recettes plus ou moins figées pour près 62 % des recettes globales. Il faut envisager une réflexion sur les 38 % de variables.

La réduction des services publics rendus à la population n'est pas envisagée. Ainsi, pour améliorer sa marge budgétaire, la commune n'aura pas le choix d'analyser les postes de dépenses et d'augmenter le montant de ses ressources propres correspondant aux chapitres 70 et 75. (déployant des locations par exemple et/ou éventuellement, en revalorisant le coût des services rendus auprès des usagers).

Par ailleurs, l'équipe municipale se fixe pour règle le maintien d'un niveau d'épargne nécessaire pour autofinancer les investissements courants et permettre le recours aux emprunts sur des investissements structurants, à très long termes.

Ratios de la commune :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	moy nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population*	730.15	712.88	697.64	702.96	777,93	825,88	911
Produit des impositions directes / population	460.78	445.54	496.91	491.60	262,91	267,73	443
Recettes réelles de fonctionnement / population	959.99	927.65	940.05	906.30	1010,24	951,32	1012
Dépenses d'équipement brut / population	224.29	207.11	438.25	232.42	181,91	357,22	344
DGF / population	185.67	164.70	90.41	90.40	173,8	160,26	145
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53.77 %	48,75%	50.49 %	49.58 %	54,25%	56%	53,00%

On remarque l'effort d'investissement en 2020 par rapport à 2019 (ratio à 357,22 au lieu de 181,91) qui représente la dynamique dans la réalisation des équipements.

## III. RATIOS ET EMPRUNTS

L'encours de la dette montre un taux d'endettement favorable pour envisager des emprunts futurs sur des équipements publics à long terme.

### A- L'épargne

	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020
Recettes réelles	3 687 315.39	3 683 574.76	3 795 909.26	3 695 853.89	3 815 965,00	3 879 492
Dépenses réelles	2 857 456.89	2 830 874.08	2 817 058.99	2 866 695.31	3 172 397,00	3 367 959
Epargne Brute <sup>1</sup>	832 858 .50	852 700.68	978 850.27	829 158.58	643 568,00	511 533
Taux d'épargne brute <sup>2</sup>	22.59 %	23.15 %	25.58 %	22.43 %	16,87%	13,19%
Annuité en capital de la dette	229 203. 72	239 772.45	228 280.44	232 309.60	198 551,00	212 011
Epargne nette	603 203.72	612 978.23	750 569.83	596 848.98	445 017,00	299 522,16
Taux d'épargne nette <sup>4</sup>	16.36 %	16.64 %	19.77 %	16.15 %	11,66%	7,72%

<sup>1</sup> Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

<sup>2</sup> Taux d'épargne brute = Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup> Epargne nette = épargne brute – annuité en capital de la dette.

<sup>4</sup> Taux d'épargne nette = épargne nette/recettes réelles de fonctionnement.

### B – Encours de dette

	2019	2020	2021	Moyenne de la strate
Encours dette au 1 <sup>er</sup> janvier	1 655 299	1 456 748	2 065 094	
Endettement / habitant en €*	403.02	357,22	506,40	762 €/hbt
Annuité en capital	198 551.38	198 422,36	223 424,00	
Montant des intérêts de la dette	63 075.24	62 756,57	57 743,00	
Remboursement de l'annuité/habitant en €	64,16	64,05	68,95	
ratio d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	0,40	0,38	0,53	

Taux d'endettement = nombre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources. Le seuil d'alerte est à 1,21.

#### **L'encours de la dette de 2 065 094 € comprend :**

- le capital restant dû de : 1 758 325 €

- le montant des intérêts de 2021 à 2040 (à réajuster en fonction des taux variables) : 306 769 €

**La moyenne d'endettement par habitant** pour la même strate est de 736 €/habitant

La dette est constituée de 22 emprunts. L'extinction totale des dettes souscrites avant 2020 se situe en 2030.

Suite à la rétrocession d'un terrain par l'EPFN dans le cadre de la résorption de la friche BERNARD, un emprunt de 500 000 € a été réalisé en 2020 auprès du Crédit Agricole.

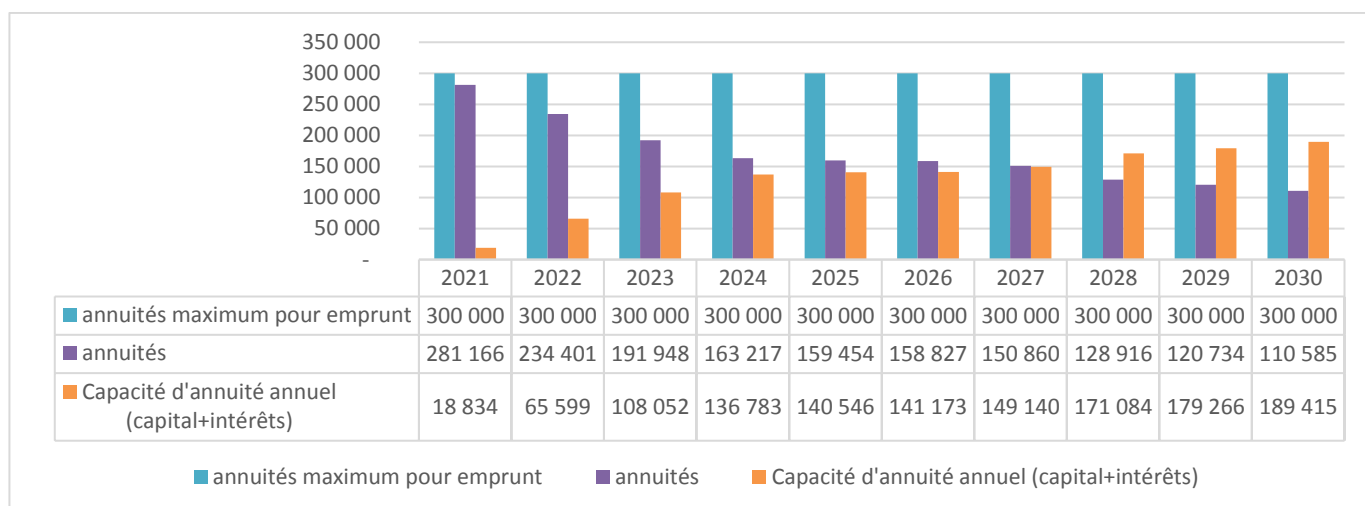
Un taux fixe de 1,03 % sur une durée de 20 ans.

Un coût total de crédit de 53 908 €.

## **Capacité de désendettement de la commune**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par la mobilisation et l'affectation de son épargne nette annuelle (=épargne brute-remboursement des annuités).

Sur une moyenne de 300 000 € d'épargne nette, sur un capital restant dû de 2 065 094 € en 2021, il faudrait 7 années pour rembourser la dette. Pour rappel le plafond de capacité de désendettement que préconise l'Etat est fixé à 12 ans pour les communes.



Le tableau met en évidence la capacité à emprunter à mesure du remboursement des annuités. Cette capacité pourra être augmentée également par le niveau de marge brute qui est réellement dégagé au moment de réaliser un nouvel emprunt.

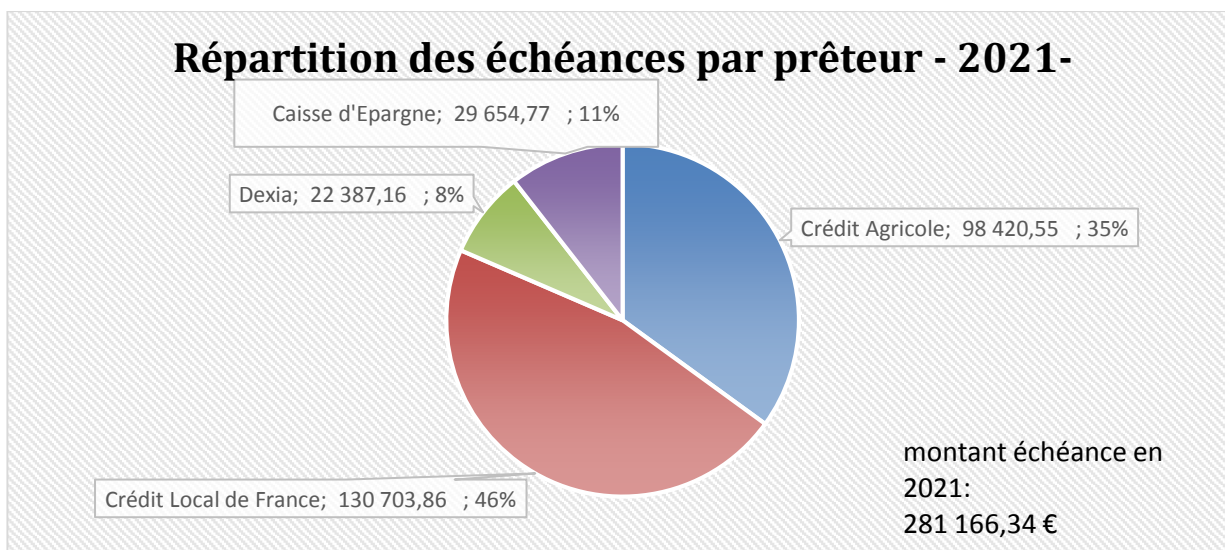
Cette analyse permet de définir précisément les caractéristiques des emprunts à venir pour financer les nouveaux équipements (délai d'amortissement, type d'amortissement).



## C – Typologie de la dette au 31/12/2020

Structure	% de l'encours
Taux fixe simple	71,7 %
taux variable	28,3 %

Le recours privilégié aux taux d'intérêts fixes, particulièrement bas, sera privilégié.



## IV. LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS FUTURS

### Résultat des investissements en 2020 :

Le budget : 2 361 787 €

Les dépenses d'investissements (avec RAR) :	1 891 281 €	(80 % de réalisation)
Les recettes d'investissements (avec RAR) :	1 891 281 €	
	Dont 500 000 € d'emprunt	
	Dont 557 269 € de subventions et dotations	
	Dont 834 012 € d'autofinancement	

L'excédent de la section de fonctionnement de 1 365 000 € a contribué à autofinancer les investissements à hauteur de 834 012 €, soit une mobilisation de 61 %.

### Les restes à réaliser de 2020 (RAR) dépenses :

Pour mémoire, les restes à réaliser sont des dépenses déjà engagées, ayant eu un début d'exécution sur l'année N, pour lesquelles nous n'avons pas reçu de factures avant mi-décembre ou qui n'ont pas encore eu une fin d'exécution.

Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
OLIVE ETP	demolition la chapelle /bernard	2135	30 336,00
BUT EVREUX	Mobilier divers Bâtiments Communaux	2184	3 127,80
LEBRUN MARIE	Téléviseurs et Hottes Décorative pour Gîtes Vicomte Beloeil Place	2188	1 079,59
DEPARTEMENT EUR	Aménagement d'une piste cyclable route de Neuville	2312	2 460,00
CICLOP	Mission assistance Maîtrise d'ouvrage travaux aménagement local	2313	2 880,00
TT SECURITE	Système Détection et Evacuation Incendie Salle du Clos Mulot	21561	15 163,80
	<b>Total</b>		<b>55 047,19</b>

## 2 Les restes à réaliser de 2020 (RAR) recettes :

Pour mémoire, les restes à réaliser en recettes sont des recettes pour lesquelles nous avons reçu une notification, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de versement (travaux en cours et factures non acquittées).

Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
ETAT	Agencement des Locaux de la Police Municipale	1321	3 040,00
DEPARTEMENT	Aménagement de Trois Pistes Cyclables	1322	45 560,00
DEPARTEMENT	Mise en Sécurité Baies et Portes Vitrées Restaurant Scolaire	1323	3 447,00
DEPARTEMENT	Aménagement Chemin Doux-Assainissement en Traverse Route des Moulinards Hameau de Touvoye	1323	40 000,00
DEPARTEMENT	Aménagement Chemin Doux-Assainissement en Traverse Rue de Quessigny	1323	14 428,00
DEPARTEMENT	Local des Associations Restaurant du Coeur	1323	35 725,00
EPN	Agencement des Locaux de la Police Municipale	1326	2 816,68
EPN	Piste Cyclable Allée Albert Cochery	1326	32 077,00
EPN	Aménagement de Voirie Route de Neuville	1326	31 070,00
EPN	Création de Mur Anti Franchissement des Services Techniques	1326	20 583,08
EPN	Déplacement et remplacement des Armoires du Marché	1326	3 497,00
EPN	Acquisition et pose Aire de Jeux à Ecole Maternelle "Les Petits Loups"	1338	14 985,00
EPN	Accessibilité Boucles Auditives Portatives Services Recevant du Public	1338	458,00
EPN	Fourneaux 2 Feux et Fontaine à Eau au Restaurant Scolaire	1338	271,00
EPN	Matériel Bureautique et Informatique de Tous les Services	1338	6 651,00
EPN	Aménagement Sécurité Ecluse RD52 (Ingénierie 27)	1348	1 039,00
EPN	Restauration des Fonts Baptismaux	1348	6 414,00
	<b>Total</b>		<b>262 061,76</b>

## 3. Les orientations d'investissements 2021

### Projets à poursuivre en 2021 (prix hors subventions)

- finalisation des voies douces Route de Neuville (RD555) : 119 140 €
- enfouissement réseaux route de Melleville : 12 500 €
- démolition des friches et l'acquisition des friches en vue de leur valorisation sur la période 2021-2024 : rachat des terrains à l'EPFN (775 000 €) ; Etudes et démolitions friches (225 000 € pour la commune).
- Travaux sur bâtiments à réhabiliter en cours d'instruction (resto du cœur : 172 000 €) ; Réfection toiture de La chapelle suite au sinistre (120 000 €).

### Nouveaux projets dans la continuité des objectifs poursuivis par la commune

Le budget 2021 va orienter les nouveaux investissements sur l'amélioration du cadre de vie des habitants (propreté, sécurité) et sur les nouvelles pratiques de communication et de travail dans la dématérialisation et la digitalisation, notamment tableaux digitaux pour 10 classes.

L'enveloppe dédiée à ces nouveaux investissements sera limitée à notre capacité d'autofinancement puisqu'il n'est pas prévu le recours à l'emprunt. Celui-ci devant être réservé aux projets de longues durées.

#### 4 Les projets d'investissements futurs

La commune s'engage sur plusieurs volets d'actions portant sur du long terme et qui impacteront sur plusieurs générations avec notamment :

- Promouvoir la mixité intergénérationnelle au travers les offres de l'habitat et de ses services publics ;
- s'inscrire dans des démarches en faveur de l'environnement : création de voies douces, aménagement de l'espace public à déplacements multimodaux, travaux d'aménagement en économie d'énergie... ;
- favoriser l'attractivité économique et commerciale de la commune en réhabilitant notamment le centre bourg et ses abords ;
- favoriser l'attractivité de la ville sur des espaces culturels, associatifs et touristiques.

L'Etude de valorisation des friches réalisée depuis trois ans est à son terme. Elle a permis de mettre en évidence des besoins, d'envisager la valorisation de nouveaux espaces et la création de services publics.

Si tout cela constitue un effort d'investissement pour la collectivité, il doit être regardé comme une nécessité d'avenir. Les projets seront étudiés pour ne pas entamer la sécurité financière de la commune qui seront soutenus par l'Etat et d'autres partenaires financiers notamment l'EPN, le Département et la Région.

Aussi, la ville de Saint-André-de-l'Eure a été retenue sur le programme de « Petites Villes de Demain » et va être cosignataire de l'opération de revitalisation de territoire (ORT). Ces dispositifs représentent de réelles opportunités pour concrétiser nos actions futures.

L'action prioritaire est de créer un campus jeunesse constitué d'un pôle éducatif (écoles et salle d'activité) et d'un pôle dédié à l'enfance jeunesse. Le projet prévoit également de réaménager l'espace public au sein du secteur en lien avec les usages et leur valorisation.

Parallèlement aux aides publiques, il faut noter que le portage privé sur les revalorisations des friches contribuera à la construction d'habitats intergénérationnels et/ou de mixité sociale.

L'ensemble de ces projets sont encore à l'étude et feront l'objet d'une communication.